

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce neuvième jour de septembre deux mille dix-neuf (09-09-2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

Cultiver le beau temps dans notre cœur nous permet d'affronter les tempêtes.

Fabien Lecours

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption du Règlement numéro 450-2019 sur les feux extérieurs et abrogeant les articles 28 à 36 du Règlement 411-2011 sur la prévention incendie

7. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2020 et approbation du rapport financier 2019

8. Versement des subventions – Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux

9. Autorisation – Versement d'une aide financière pour le Camp de jour

10. Octroi de contrat – Sel Frigon inc. - Fourniture de sel déglaçant, saison hivernale 2019-2020

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

11. Octroi de contrat – Lebel Asphalte 2008 - Réfection d'asphalte sur certaines rues du territoire
12. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.
13. Autorisation d'appel de propositions public - Vente de terrains pour construction résidentielle – Lot 6 265 348 (rue Anselme-Bourassa), lot 6 265 349 (rue Anselme-Bourassa), et lot 6 331 974 (rue François-Chrétien)
14. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'une pancarte de « Bienvenue » – Partie du lot 2 544 467
15. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier
16. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier
17. Premiers répondants – Démission
18. Autorisation d'inscription à une formation intitulée « Traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration / réseau de distribution »
19. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2019-2020
20. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Bouchard S.E.N.C. – Lotissement, aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle du lot 2 546 910 du cadastre du Québec à des fins résidentielles
21. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 150, 6^e Rang, lot 2 544 875 du cadastre du Québec
22. Demande de prêt de matériel – Communauté de Saint-Étienne – Vente de garage au profit de l'Ouvroir Stéphanois (Boutique O)
23. Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire Spectacle de Nelson Voyer et son Party band
24. Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels
25. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles
26. Motion de félicitations – Comité organisateur – Méchoui annuel – ATJ Saint-Thomas-de-Caxton
27. Motion de félicitations – Monsieur Jimmy Pellerin – Gagnant de la 86^e Classique internationale de canots de la Mauricie
28. Affaires diverses
- Période de questions
29. Clôture de la séance

2019-09-212

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance ordinaire du mois de septembre 2019. D'entrée de jeu, le maire mentionne que, malgré un suivi périodique de l'équipe de direction municipale, le conseil municipal est toujours en attente d'une réponse gouvernementale pour l'obtention d'une aide financière dans trois dossiers : la réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, la réfection de la côte du Rang des Grès et l'aménagement d'un site plus sécuritaire au lien interrives de la Gabelle. Le maire précise que les membres du conseil municipal souhaitent obtenir une réponse gouvernementale incessamment afin de pouvoir prendre position devant chacun de ces projets.

Au sujet du projet de municipalisation des rues Jean, Christian et Guillemette du secteur du Lac Robert, le maire rappelle que le mandat a été confié aux arpenteurs de

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

délimiter chacun des terrains et annonce que le travail est terminé. Il précise que la municipalité doit maintenant s'assurer que la délimitation effectuée convient à tous les propriétaires avant que le notaire soit mandaté pour l'acquisition des rues.

En terminant, en cette fin de saison estivale, le maire félicite les comités organisateurs des divers événements tenus dernièrement : le comité culturel pour l'organisation des mercredis culturels qui ont attiré beaucoup de spectateurs, le comité organisateur du méchoui annuel de l'ATJ qui a eu lieu le 17 août et le comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée des sauterelles qui a eu lieu les 30 août, 31 août et 1^{er} septembre au parc des Grès et qui a connu un vif succès. Aussi, le maire félicite les propriétaires de la Ferme Éthier, M. Sylvain Éthier et Mme Gaétane Beaumier, pour leur accueil et leur participation aux Journées portes ouvertes de l'Union des producteurs agricoles du Québec, le 8 septembre. Enfin, il félicite M. Jimmy Pellerin, résident stéphanois, dont le duo a remporté la 86^e Classique internationale de canots de la Mauricie.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2019-09-213

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-09-214

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du 1^{er} au 31 août 2019, totalisant 547 821,50 \$.
- Les comptes à payer, au 31 août 2019, au montant de 177 887,52 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

Autorisation - Affectation du surplus réservé à l'eau potable – REV-O Construction inc. – Réparation de la bâtisse du puits 1

2019-09-215

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus réservé à l'eau potable, d'un montant de 4 541 \$, pour pourvoir au paiement des coûts totalisant 13 850 \$, avant taxes, pour la réparation de la bâtisse du puits 1, suivant l'estimation datée du 12 août 2019 présentée par REV-O Construction inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation - Affectation de surplus – Remise en état du gazon - Terrain de soccer du secteur Saint-Thomas-de-Caxton

2019-09-216

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 2 000 \$, pour pourvoir au paiement des coûts pour la remise en état du gazon du terrain de soccer du secteur Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation - Affectation du fonds de roulement – Camion de service hygiène du milieu

2019-09-217

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du fonds de roulement, d'un montant de 3 760 \$, pour pourvoir au paiement des coûts pour finaliser la mise en service du nouveau camion à l'hygiène du milieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du Règlement numéro 450-2019 sur les feux extérieurs et abrogeant les articles 28 à 36 du Règlement 411-2011 sur la prévention incendie

CONSIDÉRANT qu'une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) (*LCM*), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins municipaux divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive;

CONSIDÉRANT que ladite loi, aux articles 59 et 62, accorde à la municipalité des compétences en matière de nuisances et de sécurité;

CONSIDÉRANT que des propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la municipalité effectuent des feux extérieurs;

CONSIDÉRANT que certains feux extérieurs représentent des risques sérieux de propagation d'incendie et peuvent nuire à la qualité de vie des citoyens et qu'il y a lieu de décréter des mesures de sécurité et des mesures visant à réduire les effets de nuisances sur la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 411-2011 *sur la prévention incendie*, adopté le 8 août 2011, par l'abrogation des articles 28 à 36 du chapitre VI portant sur les feux extérieurs;

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 août 2019, par Richard St-Pierre, et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2019-08-199, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

2019-09-218

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 450-2019 *sur les feux extérieurs et abrogeant les articles 28 à 36 du Règlement 411-2011 sur la prévention incendie*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2020 et approbation du rapport financier 2019

2019-09-219

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2019;
- Approuve le rapport comme suit :

- Nettoyage de la chaussée	9 638,87 \$
- Marquage de la chaussée	7 796,46 \$
- Travaux de fauchage	<u>3 149,63 \$</u>
Total des travaux	20 584,95 \$
- Autorise la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Larocque, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »* pour la saison 2020;
- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Versement des subventions – Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015, une *Politique établissant un programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée par M. Carl L.-Caron, propriétaire de Gestion C. Caron inc., pour les travaux de construction d'un bâtiment neuf sis au 1410, rue Principale, dans lequel se trouvent un dépanneur et un restaurant, demande accordée par le conseil municipal lors de l'adoption de la résolution numéro 2017-11-415;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2019;

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

2019-09-220

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à verser à Gestion C. Caron inc., en conformité avec les dispositions de la *Politique d'aide financière pour les immeubles commerciaux*, le montant suivant :

- 2019 : 2 656,20 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation – Versement d’une aide financière pour le Camp de jour

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* selon lequel la municipalité a compétence en matière de loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un camp de jour aux enfants, mais que ce dernier n'est pas spécialisé;

CONSIDÉRANT que par l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut accorder une aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues à l'article 4 de ladite *Loi*;

2019-09-221

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une aide financière de 490 \$, équivalente au coût d'inscription au Camp de jour local, afin de permettre à un enfant de participer à un camp spécialisé, selon le dossier présenté, de façon confidentielle, par le directeur des loisirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Sel Frigon inc. - Fourniture de sel déglaçant, saison hivernale 2019-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant, saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Sel Frigon inc.	78 300 \$
Sel Warwick inc.	81 900 \$
Somavrac c.c. inc.	94 455 \$
Mines Seleine, division de Sel Windsor Ltée	Non-soumissionnaire

2019-09-222

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de sel déglaçant, saison hivernale 2019-2020, à Sel Frigon inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 78 300 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

11. Octroi de contrat – Lebel Asphalte 2008 - Réfection d’asphalte sur certaines rues du territoire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la réfection d’asphalte sur certaines rues du territoire;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires des quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Asphalte Spémont	34 400 \$
Lebel Asphalte 2008	42 574 \$
Groupe STA inc.	50 687,30 \$

CONSIDÉRANT qu’après vérification, la soumission du plus bas soumissionnaire n’est pas conforme;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit octroyer le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire dont la soumission est conforme;

2019-09-223

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection d’asphalte sur certaines rues du territoire à Lebel Asphalte 2008, deuxième plus bas soumissionnaire et dont la soumission est conforme, au coût de 42 574 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d’autoriser une affectation de surplus, d’un montant de 9 697 \$, pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

2019-09-224

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d’offres public pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation d’appel de propositions public - Vente de terrains pour construction résidentielle – Lot 6 265 348 (rue Anselme-Bourassa), lot 6 265 349 (rue Anselme-Bourassa), et lot 6 331 974 (rue François-Chrétien)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se départir de trois (3) terrains destinés à la construction résidentielle, soit les lots 6 265 348 et 6 265 349 sis sur la rue Anselme-Bourassa, et le lot 6 331 974 sis sur la rue François-Chrétien;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l’article 6.1 du *Code municipal*, l’aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

2019-09-225

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à réaliser un appel de propositions public pour la vente de trois (3) terrains destinés à la construction résidentielle, soit les lots 6 265 348 et 6 265 349 sis sur la rue Anselme-Bourassa, et le lot 6 331 974 sis sur la rue François-Chrétien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'une pancarte de « Bienvenue » – Partie du lot 2 544 467

2019-09-226

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'une pancarte de « Bienvenue » sur une partie du lot 2 544 467 entre monsieur Pierre Levasseur, propriétaire dudit lot, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie concernant la candidature de monsieur Marco Héon, reçue dans le cadre de l'appel de candidatures pour l'embauche de deux (2) pompiers pour intégrer la brigade du Service incendie, autorisé par la résolution numéro 2019-07-185;

2019-09-227

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Marco Héon au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 10 septembre 2019. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie concernant la candidature de monsieur Luc Thiffault, reçue dans le cadre de l'appel de candidatures pour l'embauche de deux (2) pompiers pour intégrer la brigade du Service incendie, autorisé par la résolution numéro 2019-07-185;

2019-09-228

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Luc Thiffault au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 10 septembre 2019. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

17. Premiers répondants – Démission

2019-09-229

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Isaac Boisvert à titre de premier répondant au sein du service des Premiers répondants de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation d'inscription à une formation intitulée « Traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration / réseau de distribution »

2019-09-230

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Jean-Pierre Désaulniers, journalier aux travaux publics, à participer à la formation intitulée « Traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration / réseau de distribution », du programme *Qualifications professionnelles en eau potable*, offerte à Victoriaville par le Cégep de Saint-Laurent et inscrite à l'horaire 15 jours au cours des mois d'octobre et novembre 2019, au coût total de 2 775 \$, en plus des taxes et des frais du formateur.

La municipalité assumera les frais d'inscription totaux de 2 775 \$, en plus des taxes et des frais du formateur, ainsi que les frais inhérents à cette formation, dont les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Dénégement, saison 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2019-09-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour l'établissement d'une liste de chauffeurs occasionnels affectés au déneigement.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Bouchard S.E.N.C. – Lotissement, aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle du lot 2 546 910 du cadastre du Québec à des fins résidentielles

CONSIDÉRANT que, conformément au premier alinéa de l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), la Ferme Bouchard S.E.N.C. demande à la municipalité de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, une parcelle du lot 2 546 910 zoné agricole;

CONSIDÉRANT que le demandeur était locataire d'une partie des terres agricoles du lot 2 546 910 et y faisait de la grande culture depuis des années;

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2018, le propriétaire des terres du lot 2 546 910 a avisé le demandeur de son intention de vendre sa propriété et lui a accordé un droit de préférence d'achat;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2019, le demandeur a acquis la propriété du 13100, boulevard de la Gabelle, préalablement à la présente demande, compte tenu du fait que le demandeur ne pouvait prendre le risque que la propriété soit vendue à un tiers étant donné la culture qu'il y faisait et les investissements qu'il y avait réalisés;

CONSIDÉRANT que le demandeur aurait grandement préféré ne pas avoir à acquérir la résidence et les bâtiments accessoires qui sont érigés sur deux lots contigus, soit le lot 2 546 910 (sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès) et le lot 1 283 057 (sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières), puisqu'ils ne sont pas requis pour l'exploitation de la ferme;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 0,0424 hectare du lot 2 546 910, sur laquelle est érigé un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que le résidu du lot 2 546 910 continuerait à être utilisé à des fins agricoles, ce qui aurait un effet positif sur le développement de l'agriculture en permettant le maintien d'une exploitation efficace des ressources du secteur et en privilégiant le potentiel agricole des terres;

CONSIDÉRANT que l'autorisation obtenue n'aurait aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

2019-09-232

À CES CAUSES, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de Ferme Bouchard S.E.N.C. auprès de la CPTAQ, soit de lotir et d'aliéner une superficie de 0,0424 hectare du lot 2 546 910 du cadastre du Québec, sur laquelle est érigé un bâtiment accessoire et qui serait utilisée à une fin autre que l'agriculture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 150, 6^e Rang, lot 2 544 875 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 150, 6^e Rang consiste à permettre la construction d'un abri d'auto en cour avant attenant au bâtiment principal sur le lot 2 544 875 du cadastre du Québec, situé dans la zone 307;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.2 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit une distance minimale de 1,5 mètre entre un abri d'auto et tout autre bâtiment, et qui stipule que l'implantation d'un abri d'auto n'est pas autorisée en cour avant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

2019-09-233

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 544 875 du cadastre du Québec, situé dans la zone 307, à l'effet d'autoriser la construction d'un abri d'auto en cour avant attenant au bâtiment principal sis au 150, 6^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de prêt de matériel – Communauté de Saint-Étienne – Vente de garage au profit de l'Ouvroir Stéphanois (Boutique O)

CONSIDÉRANT que des responsables de la Communauté de Saint-Étienne, de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance, organisent une vente de garage les 5 et 6 octobre 2019, dans le stationnement de l'église et du presbytère au profit de l'Ouvroir Stéphanois (Boutique O);

CONSIDÉRANT que, dans la correspondance datée du 9 août 2019, madame Liette C. Guimond demande à la municipalité de prêter gratuitement aux responsables un grand chapiteau, à être installé le vendredi 4 octobre 2019, pour la tenue de cette activité;

2019-09-234

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le prêt gratuit, aux responsables de la Communauté de Saint-Étienne, d'un grand chapiteau à être installé le vendredi 4 octobre 2019, pour la tenue d'une vente de garage les 5 et 6 octobre 2019, dans le stationnement de l'église et du presbytère au profit de l'Ouvroir Stéphanois (Boutique O).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire Spectacle de Nelson Voyer et son Party band

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Karyne Gervais, datée du 4 septembre 2019, dans laquelle elle demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire qu'elle a réservée le 26 octobre 2019, de 8 h à minuit, afin d'y présenter un spectacle offrant la prestation de deux musiciens stéphanois;

CONSIDÉRANT que le spectacle sera présenté gratuitement à toute la population de Saint-Étienne-des-Grès;

2019-09-235

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, de 8 h à minuit, aux responsables de la tenue du spectacle de deux musiciens stéphanois, événement offert gratuitement à toute la population stéphanoise le 26 octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels

2019-09-236

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel pour la tenue de la 8^e édition des Mercredis culturels au cours de la saison estivale 2019 qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

25. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles

2019-09-237

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la 20^e édition du Tournoi familial de balle donnée des sauterelles qui s'est tenue les 30 août, 31 août et 1^{er} septembre derniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Comité organisateur – Méchoui annuel – ATJ Saint-Thomas-de-Caxton

2019-09-238

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du méchoui annuel de l'ATJ qui s'est tenu le 17 août dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Monsieur Jimmy Pellerin – Gagnant de la 86^e Classique internationale de canots de la Mauricie

2019-09-239

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement monsieur Jimmy Pellerin, résident stéphanois, qui a fait partie du duo qui a remporté l'épreuve de la 86^e Classique internationale de canots de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 55;
Fin : 20 h.

29. Clôture de la séance

2019-09-240

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.